



D.2018.02.07.10.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mars 2018

10 - PROJETS TERRITORIALISES**10.1 - Doublement de la Capacité Ligne A - Station Jean Jaurès : Marché n° 52M 2018 13435 M :
Ligne de contrôle ligne A - ligne B : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise CONDUEMENT**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François		X (M. Del Borrello)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. André à/c du point 6)	
KELLER Bernard		X (M. Grass jusqu'au point 5.1)	X (à/c du point 6)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Aujoulat)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Trautmann)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. Bacou à/c du point 10)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		
SUAUD Thierry (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-10-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération D.2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération D.2015.07.08.6.6 du 08 juillet 2015, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires à la station Jean Jaurès de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et de séparer les flux de correspondance entre les lignes A et B avec le groupement EGIS RAIL/EGIS SO/LCR ARCHITECTES pour un montant de 2 466 658,00 €HT.

Par délibération D.2016.10.19.6.8 du 19 octobre 2016, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet concernant les aménagements nécessaires à la station Jean Jaurès de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et de séparer les flux de correspondance entre les lignes A et B et arrêté le coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 15 949 200 €HT.

Par délibération D.2017.10.04.6.6 du 04 octobre 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer le marché n° 52M 2017 13243 M avec l'entreprise CONDUENT concernant la réalisation des travaux de billetterie relatifs à la réalisation des aménagements de la station Jean Jaurès de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et à améliorer la gestion des flux de transit entre les lignes A et B, pour un montant de 229 419,30 € HT.

Les études d'Avant-Projet avaient conduit, dans l'optique d'une gestion des flux optimisée, à la suppression de la ligne de contrôle entre les lignes A et B située au niveau « salle d'échanges ligne A – ligne B ». A ce titre, le marché n° 52M 2017 13243 M cité ci-dessus comprenait la dépose des équipements de cette ligne de contrôle.

Cependant, considérant les conséquences sur l'exploitation de cette modification, à savoir :

- d'une part, la création d'une zone unique « ligne A/ligne B » qui engendrait une exception sur la politique tarifaire en vigueur,
- d'autre part, une perte d'efficacité dans la lutte contre la fraude,

il a été décidé d'implanter de nouveau une ligne de contrôle à ce niveau, à partir des équipements existants de la ligne actuelle, prenant en compte la nouvelle configuration de la station.

Ainsi, le présent marché regroupe essentiellement les prestations suivantes qui permettent de reconstituer cette ligne de contrôle dans une disposition dite « en baïonnette » au niveau « salle d'échanges ligne A – ligne B »:

- la fourniture la pose et le raccordement de 2 coffres d'extrémité et de deux coffres constituant un portillon pour les personnes à mobilité réduite,
- la dépose, la repose et le raccordement de deux coffres existants,
- les essais, les réglages et la mise en service de la nouvelle ligne reconfigurée.

Ces équipements de lignes de contrôle sont à intégrer au système actuel d'exploitation et la continuité des contraintes techniques existantes sur le système doit être assurée lors de leur installation, plus précisément en termes d'interfaces et d'exploitation.

L'entreprise CONDUENT a fourni, intégré et mis en œuvre la totalité des équipements terminaux, ainsi que le système central billettique qui pilote tous ces équipements terminaux. La maîtrise des contraintes d'exploitation des équipements est donc le savoir-faire et la propriété de CONDUENT.

Les prestations concernées par ce marché ne peuvent donc être confiées qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques et tenant à la protection de droits d'exclusivité.

En conséquence, dans le cadre de l'article 30 I 3° du Décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, il est proposé, pour les raisons évoquées supra de conclure un marché négocié avec l'entreprise **CONDUENT** pour réaliser ces prestations pour la station Jean Jaurès.

Le **26 février 2018**, l'entreprise CONDUENT a remis une première offre comprenant une proposition de prix qui s'élevait à **376.399,72 € H.T.** (valeur courante) et une description technique de l'offre.

Sur cette base, une séance de négociation s'est déroulée le **1^{er} mars 2018** et a porté sur la définition des conditions d'intervention, le périmètre des prestations et l'optimisation financière de l'offre.

Une nouvelle offre technique et financière a été produite par l'entreprise CONDUENT le **12 mars 2018**, d'un montant de **318.243,72 € H.T.**, qui représente une diminution du montant de l'offre initiale de **58.156,00 € H.T.**

Cette offre a été analysée d'un point de vue technique et financier.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du **20 mars 2018**, attribué le marché à l'entreprise CONDUENT pour un montant de **318.243,72 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2018 13435 M avec l'entreprise **CONDUENT**.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

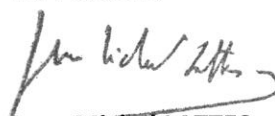
ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec l'entreprise **CONDUENT** le marché n° 52M 2018 13435 M concernant la réalisation des travaux de ligne de contrôle au niveau « salle d'échanges ligne A – ligne B » relatifs à la réalisation des aménagements de la station Jean Jaurès de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et à améliorer la gestion des flux de transit entre les lignes A et B, pour un montant de **318.243,72 € H.T.**

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180403-20180328-10-1D- DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018
